



per. Luy

AN 1817.

ÉTAT CIVIL. — MARIAGES.

Mairie de *la Garde* Arrond.^t de Toulon,
Département du Var.

PAR NOUS PRÉSIDENT du Tribunal de première instance, séant à Toulon, arrondissement de Toulon, département du Var, le présent registre destiné à recevoir les Actes de Mariages dans la commune de *la Garde* pendant l'an mil huit cent dix-sept, a été coté et paraphé par première et dernière feuille, et contient *six* feuilles.

Fait à Toulon, le *vingt deux* décembre
mil huit cent seize.

Leyser
me.